

BILAN D'ACTIVITÉ 2016

LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Ressources humaines et vie sociale	81
Gestion économique et financière en 2016	85
Direction de l'Investissement	88
Direction de l'Informatique	97
Qualité et gestion des risques	101
Communication	106

GESTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2016

Missions et organisation des activités

La direction des affaires économiques et financières, direction support pour les différents secteurs d'activité de l'AGEPS, assure la gestion des moyens nécessaires au bon fonctionnement de la structure et garantit le respect de la réglementation des achats publics et la bonne utilisation des deniers publics. La direction couvre trois domaines d'activité qui concourent à la réalisation de ces missions.

Le domaine financier comprend le service du budget et de la comptabilité analytique, le service des recettes et une régie sur les sites de Nanterre et de Paris.

Le domaine économique comprend le service de la comptabilité fournisseurs et la cellule des marchés.

Le domaine de la logistique hôtelière et générale gère les activités de services et d'approvisionnement pour les besoins de la structure.

Budget de l'AGEPS

Les Dépenses

Les dépenses en 2016 s'élèvent à 59,5 M€¹. Globalement les dépenses ont augmenté de + 6 % par rapport à 2015. Cette évolution provient principalement de l'augmentation des produits de santé achetés pour l'activité de rétrocession (+ 0,9 M€ lié notamment au passage du Flolan au Veletri dans l'indication de l'hypertension artérielle pulmonaire) et de la variation importante (+ 1,4 M€) des en cours de production et des produits finis du département de production industrielle de l'EP valorisés en diminution de charges.

Les Recettes

Les recettes s'établissent à 62,1 M€ en 2016², en progression de + 8 % par rapport à 2015. Cette évolution est notamment la traduction des effets de la politique achat de l'AGEPS (produits des médicaments facturés en sus, remises, escomptes et AFR) et de l'accompagnement MIGAC complémentaire pour l'activité de rétrocession.

Recettes principales :

- 19,2 M€ de recettes de rétrocession ;
- 12,2 M€ de remises sur chiffres d'affaires ;
- 6,9 M€ de recettes des ventes des produits de l'Établissement Pharmaceutique (EP) ;
- 4,7 M€ de redevances générées par l'exploitation par des industriels de brevets issus de l'EP³ ;
- 1,7M€ d'escomptes.

¹ Exercice non clos

² Exercice non clos

³ L'office du transfert de technologie et des partenariats industriels (OTTPPI) a également perçu en 2016, 4,3 M€ de redevances générées par la valorisation de produits de l'EP

Le budget de fonctionnement de l'AGEPS hors entrées et cessions de produits de santé pour le compte des groupes hospitaliers affiche un résultat bénéficiaire en 2016 de 2,5 M€⁴. L'amélioration du résultat de l'AGEPS traduit la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mobilisation autour de la captation de nouvelles recettes négociées avec les fournisseurs de produits de santé.

Focus : dépenses et stock de produits de santé en 2016

Les **achats de médicaments** ont représenté 1 033,05 M€ (valorisation au prix d'achat) ce qui correspond à une augmentation de 2,12 % par rapport à 2015. L'année 2016 est marquée par une évolution contrastée entre d'une part un fort ralentissement des dépenses des produits anti-HCV à action directe (- 18 %) et d'autre part une progression soutenue des autres dépenses de médicaments (+ 7 %) malgré une baisse en quantité des entrées (- 3 %). Parmi les principaux contributeurs à la croissance des dépenses, les anti PD1 augmentent de + 60 %.

Les transferts et cessions du SAD des médicaments achetés ont été de 1 033,2 M€ (valorisation au prix moyen pondéré) dont 1 014 M€ aux hôpitaux de l'AP-HP, soit 98% des cessions.

La valorisation des produits de l'EP, également distribués par le Service Approvisionnement et Distribution (SAD) au profit des groupes hospitaliers de l'AP-HP ainsi que des clients hors AP-HP, s'établit à 8,1 M€.

En 2016, le montant des dépenses des dispositifs médicaux achetés et gérés (matériel médico-chirurgical, pansements) par l'AGEPS, représente 23,5 M€, soit une augmentation de 1 % en valeur par rapport à 2015, pour un montant de cessions aux groupes hospitaliers de 23,6 M€.

Le stock des produits de santé constaté au SAD le 31 décembre 2016 s'élève à 59,4 M€ (+ 1,2 M€ pour les produits de l'EP, - 0,5 M€ pour les médicaments⁵ et - 0,2 M€ pour les dispositifs médicaux par rapport à la situation au 31 décembre 2015). Le stock journalier évalué à 56 M€ en moyenne sur l'année subit constamment les variations d'entrées et de sorties de produits très onéreux.

Les services économiques

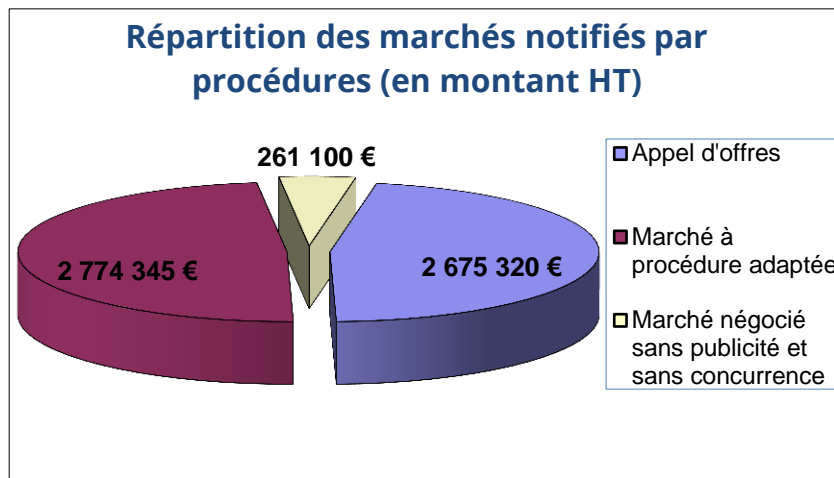
L'**économat** gère tout le flux de la commande d'achat jusqu'à la mise en paiement pour les dépenses de fonctionnement de l'AGEPS. Il prend également en charge les factures et la gestion des litiges de facturation pour tous les achats de produits de santé gérés au SAD. Le volume d'activité est ainsi d'environ 30 000 demandes de mise en paiement de factures annuellement sur les deux secteurs.

La **cellule des marchés** traduit en marchés publics les besoins de fonctionnement et d'approvisionnement exprimés par les services de l'AGEPS non couverts par le Pôle d'Intérêt Commun ACHAT et la Direction des Achats de l'AGEPS. **48 consultations** ont été lancées en 2016 comme en 2015. L'activité de la cellule des marchés reste très

⁴ Exercice non clos

⁵ À la différence entre les achats de médicaments et les cessions s'ajoutent les pertes, périmés et écarts d'interface ainsi que l'écart de valorisation des entrées au prix d'achat et des sorties au prix moyen pondéré.

soutenue pour répondre aux nouveaux besoins des services notamment en matière de prestations d'accompagnement. En 2016, **27 marchés ont été notifiés** pour **5,7 M €**, (hors marché de crèches) contre 34 marchés notifiés pour 2,9 M€ l'année précédente.



Enfin, le service de la **logistique hôtelière et générale**, service support par excellence, contribue à ce que tous les besoins logistiques et de fonctionnement soient assurés (restauration du personnel, entretien des locaux et surfaces, entretien du linge, gestion des déchets, approvisionnement de fournitures, gestion du courrier, standard, contrats de copieurs, téléphonie, parc de véhicules, courses, entretien des espaces verts) et ceci dans un souci constant de respect du développement durable.

Ces deux secteurs jouent un rôle clé et croissant dans le bon fonctionnement de l'Établissement pharmaceutique et la conformité de ce dernier aux injonctions de l'ANSM au regard des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).